



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

du 27 mai 2026

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE- PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois de mai, à 17 heures, en application des articles L 5211-2, L 5711-1, L2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID).

Délégués titulaires :

	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à
ANDERHUEBER Jean-Luc	×		
BOILLETOT Éric	×		
BURGER Alain	×		
CERAUDO Jonathan	×		
CONSTANTAKATOS Miltiade		×	
CREEL Robert	×		
FLUHR Hubert		×	UHLEN Hervé
GUARDIA Baptiste	×		
HAMADI Céline	×		
LAUQUIN Roger	×		
MAURICE Jean-Guillaume	×		
MESLOT Damien		×	
MIESCH Patrick	×		
PATTE Thierry	×		
SEGUIN Thierry	×		
UHLEN Hervé	×		
VALLAT Pierre	×		
ZUMKELLER Michel		×	

Délégués suppléants :

	Présent	Absent	Le cas échéant, avec voix délibérative en l'absence du titulaire
BESANÇON Thierry	×		×
BIRRER Christian		×	
CHALLANT Philippe		×	
CHIPAUX Jacky		×	
FIETIER Pierre		×	
GUYOD Stéphane		×	
HAMLIL Hamid		×	
HASSENBOEHLER Jean-Denis		×	
HERZOG Jean-Marie		×	

HUGARD Jean-Marie		X	
JACQUEMIN Roland	X		X
JARDOT Nicolas		X	
MANÇANET Alexandre	X		X
PETITJEAN Fabrice	X		
RAYOT Christian		X	
THOUVENOT Vincent		X	
TRAVERS Gérard		X	
WEISS Jean-Julien		X	

1. INSTALLATION DES DÉLÉGUÉS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LAUQUIN, Doyen d'Age, qui a déclaré les membres du comité syndical installés dans leurs fonctions.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur le Doyen d'Age, président de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal et constaté que la condition de quorum était remplie.

M VALLAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le comité syndical.

Le doyen d'âge a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du président, et rappelé qu'en application des articles L 5211-2, L 2122-7 et L 2122-8, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Désignation des scrutateurs

Le comité syndical a désigné deux scrutateurs au moins : MM BOILLETOT et PATTE

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué a déposé dans l'urne prévue à cet effet l'enveloppe de modèle uniforme fourni par le SERTRID, contenant son bulletin de vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L 66 du code électoral ont été signés par les préposés aux opérations de vote (doyen d'âge, assesseurs et secrétaire) et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- Nombre de votants : 18
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) : /
- Bulletins déclarés nuls (article L 66 du Code Electoral) : /
- Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
LAUQUIN Roger	18	Dix-huit

2.5 Résultat du deuxième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins déclarés nuls (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

Majorité absolue :

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

2.6 Résultat du troisième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier ou au deuxième tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins déclarés nuls (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

2.7 Proclamation de l'élection du Président

M Roger LAUQUIN a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

3. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sous la présidence de M LAUQUIN, élu(e) président(e), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le président a rappelé que le nombre de vice-présidents est fixé par l'assemblée délibérante selon les modalités prévues à l'article L 5211-10 du CGCT. Par délibération prise ce jour, le comité syndical a fixé à 4 le nombre des vice-présidents et arrêté la composition du Bureau comme suit : Président et 4 vice-présidents.

Chaque délégué a déposé dans l'urne prévue à cet effet l'enveloppe de modèle uniforme fourni par le SERTRID, contenant son bulletin de vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L 66 du code électoral ont été signés par les préposés aux opérations de vote (doyen d'âge, assesseurs et secrétaire) et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

L'ensemble des bulletins a été placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.1 Élection du premier vice-président

3.1.1 Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /

- Nombre de votants : 18

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) : 1

- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :

- Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
MIESCH Patrick	17	Dix-Sept

3.1.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

- Nombre de votants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :

- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :

- Suffrages exprimés :

Majorité absolue :

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.1.3 Résultat du troisième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier ou au deuxième tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Patrick MIESCH a été proclamé(e) premier vice-président(e) et a été immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

3.2 Élection du deuxième vice-président

3.2.1 Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- Nombre de votants : 18
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) : /
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) : /
- Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HAMADI Selme	18	Dix-huit

3.2.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

Majorité absolue :

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.2.3 Résultat du troisième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier ou au deuxième tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme HAMADI *Celine* a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et a été immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

3.3 Élection du troisième vice-président

3.3.1 Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /

- Nombre de votants : 18

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) : /

- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) : /

- Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
GUARDIA Baptiste	18	Dix-huit

3.3.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

- Nombre de votants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :

- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :

- Suffrages exprimés :

Majorité absolue :

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.3.3 Résultat du troisième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier ou au deuxième tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Baptiste GUARDIA a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et a été immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

3.4 Élection du quatrième vice-président

3.4.1 Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ✓
- Nombre de votants : 18
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) : 1
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDERHUEBER Jean-Luc	17	Dix-sept

3.4.2. Résultat du deuxième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

Majorité absolue :

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.4.3 Résultat du troisième tour de scrutin (sauf élection acquise au premier ou au deuxième tour)

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire

- Bulletins blancs (article L 65 du Code Electoral) :
- Bulletins litigieux (article L 66 du Code Electoral) :
- Suffrages exprimés :

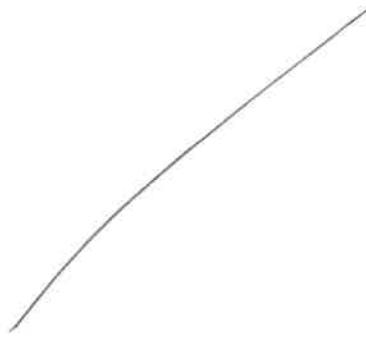
L'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

NOM et PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M ANDERHUEBER J-Luc a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et a été immédiatement installé(e) dans ses fonctions

4. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS



5. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Sont proclamé(e)s en qualité de :

- Président : Roger LAUQUIN
Premier(e) vice-président : Patrick MIESCH
Deuxième vice-président : Céline HAMADI
Troisième vice-président : Baptiste GUARDIA
Quatrième vice-président : Jean-Luc ANDERHUEBEN

Les intéressé(e)s ont déclaré accepter d'exercer les fonctions.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 mai 2026, à 18 heures 00, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le doyen d'âge, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Le doyen d'âge,

Les scrutateurs,

Le secrétaire,

Le Président du SERTRID